

## DÉLIBÉRATION N°DL20250099 DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU MARDI 01 JUILLET 2025

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 20/06/2025 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 32 présents, 7 absents représentés à savoir :

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Axel DUGUA ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Gilles GRECO ; Mme Sandrine FRANCON ; Mme Aline MOUSERGHIAN ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Béatrice COFFY (jusqu'à 22h42) ; M. Alexandre CIGNA ; M. François MORANGE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h57) ; M. Romain PIPIER ; M. Pierre-Mary DESHAYES ; Mme Juliette BOULLIAT ; M. Luc CHEVALLIER ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT (jusqu'à 00h05) ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Jean-Marc LAVAL

#### ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Béatrice COFFY a donné procuration à M. Régis CADEGROS (à partir de 22h42)

Mme Geneviève MASSACRIER a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

Mme Michèle FREDIERE a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Dudu TOPALOGLU a donné procuration à Mme Juliette BOULLIAT

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h57)

Mme Nathalie ROBERT a donné procuration à Mme Isabelle SURPLY

M. Jean-Luc BOUCHACOURT a donné procuration à Mme Michelle DUVERNAY (à compter de 00h05)

#### SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

#### MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHÈQUE

**Mme Florence VANELLE** expose ce qui suit :

La Ville de Saint-Chamond envisage de réviser le règlement de fonctionnement de la ludothèque sur plusieurs points, notamment :

- Extension des plages horaires d'accueil ouvertes au public :

Cette modification répond à la demande de la Caisse d'Allocations familiales (CAF), qui soutient le développement des ludothèques, et a récemment ajusté son financement. Désormais, seules les heures d'ouverture destinées au grand public sont subventionnées.

En conséquence, la Ville a fait le choix d'augmenter les plages horaires d'accueil tout public, tout en maintenant des créneaux spécifiques pour les structures.

- Diversification des moyens de paiement :

Pour améliorer l'accessibilité de la ludothèque et répondre aux attentes des usagers, il est proposé d'élargir les options de paiement disponibles.

- Clarification et renforcement des règles de fonctionnement :

Afin de garantir une qualité d'accueil et de service, il est nécessaire de renforcer la responsabilité des usagers.

L'objectif est de tout mettre en place pour permettre aux familles, aux enfants, aux structures de vivre un instant privilégié dans un lieu calme et adapté.

Ce règlement abroge et remplace celui validé par la délibération n° DL 202110093 du Conseil Municipal du 28/06/2021.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 35 voix pour,

4 abstentions            Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Romain PIPIER

#### **DÉCIDE :**

- **d'approuver** le nouveau règlement de fonctionnement de la ludothèque tel que présenté en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.**

Certifié,

Saint-Chamond, le 02/07/2025



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Axel DUGUA

Catherine CHAPARD

*Date de mise en ligne*